

Résidence Botanic : une prouesse nationale en béton chanvre

Vendredi 10 décembre 2021 aura lieu l'inauguration de la première résidence sociale française construite en béton chanvre projeté dans un éco-quartier. Également la première opération de l'éco-quartier de « l'Ancre de Lune » de la ville de Trilport, l'évènement rassemblera **Guy BRABANT** (Président du CA du Foyer Rémois), **Jean-Michel MORER** (Maire de Trilport) et **Jean-Philippe DUGOIN-CLÉMENT** (Vice-Président de la Région Île-de-France et Président de Grand Paris Aménagement).

Ce projet s'inscrit directement dans la démarche socio-environnementale du Foyer Rémois. Un engagement partagé avec la ville de Trilport et son écoquartier « l'Ancre de Lune » dont l'utilisation des matériaux biosourcés est une des priorités. Afin de répondre à cet enjeu, Le Foyer Rémois a choisi le béton chanvre, un matériau efficace et innovant produit localement.

CONJUGUER SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

La résidence Botanic située 5 rue Simone Veil à Trilport est composée de 45 logements allant du T2 au T4. Sa particularité ? Trois matériaux de parement sont principalement mis en œuvre pour composer les parois extérieures : un enduit à la chaux projeté sur parois chanvre/chaux sur les étages intermédiaires et supérieurs, un bardage bois pour l'intérieur des loggias et sur les cages d'escalier côté jardin. Cette opération constitue une première nationale, c'est la première fois qu'un collectif de trois étages (R + 3) est réalisé en France avec la technique du béton de chanvre projeté. En effet, cette **technique d'isolation ancienne**, et remise au goût du jour, n'a été utilisée que sur des bâtiments peu élevés et en isolation lors de rénovation.

En complément, Le Foyer Rémois a mis en place une chaufferie collective gaz comme technique de chauffe et l'utilisation d'une pompe à chaleur afin de favoriser les économies d'énergie. En effet, cette dernière permet de récupérer les calories et l'air des logements par la VMC afin de préchauffer l'eau. Côté acoustique, les bénéfices sont également importants grâce à une isolation en fibre de bois entre les pièces des logements. Quant à l'extérieur, les habitants pourront profiter d'un jardin partagé disposant de bancs, d'arbres fruitiers et de bacs à compost. Le tout dispose d'une clôture écologique en ganivelle de châtaigner permettant le libre déplacement de la faune sauvage locale pour préserver la biodiversité. Des plates-bandes sont également mises à disposition afin que chacun puisse cultiver son propre potager.

Grâce à tous ces éléments, ce projet exemplaire a l'ambition d'atteindre **le label E+C- niveau E2C1 et le niveau 2 du label « Bâtiment Bio-sourcé »**, une prouesse à l'heure actuelle. Il est donc possible de construire un bâtiment à faible empreinte carbone grâce à des matériaux et procédés innovants tout en garantissant aux locataires confort et charges maîtrisées.

CONSTRUIRE LOCALE ET DURABLE

Ce projet illustre la possibilité de s'engager concrètement dans le développement des circuits courts (une production locale pour une utilisation locale). En effet, toutes les entreprises du chantier sont issues de la région. De plus, le chanvre utilisé, 70 tonnes de chènevotte, est **cultivé localement** sur plus de 25 hectares par une centaine d'agriculteurs. Autre particularité, il est **transformé à proximité immédiate du chantier**, car, l'usine de « planète chanvre » est située à moins de 15km.

Cette filière mature peut jouer un rôle moteur dans le développement d'une industrie du BTP plus durable et responsable (son bilan en émission de CO2 est exceptionnel).

Le chanvre peut également être une réponse à la nouvelle réglementation environnementale, « RE2020 » qui entre progressivement en vigueur depuis l'été 2021. Cette réglementation cible la décarbonation du secteur de la construction en mettant en avant l'utilisation des matériaux biosourcés.

La France est le leader Européen de la production de chanvre, avec 34 300 tonnes de chènevotte par an (dont 5 000 tonnes en Île-de-France). L'expérience menée à Trilport est une formidable démonstration pour une filière qui dispose de solides atouts pour permettre à la France et à la Région Île-de-France d'entrer enfin et concrètement dans l'économie circulaire.

INFORMATIONS CLÉS



Début des travaux
SEPTEMBRE 2019



Surface de plancher
2 860 M²



Livraison prévue
DÉCEMBRE 2021



Coût de l'opération
7,5 MILLIONS D'€ HT



Labels
RT2012 -20%
E+C- NIVEAU E2C1
BIOSSOURCÉ NIVEAU 2

Maître d'ouvrage : Le Foyer Rémois
Aménageur : Grand Paris Aménagement
Maître d'œuvre et Architecte : Zetta Green
Entreprise Générale : CARI (Groupe Fayat)
Projection du chanvre : AKTA

Fort de plus de 100 ans d'existence, Le Foyer Rémois place l'exigence de service comme priorité. Entreprise résolument tournée vers ses clients, elle prend en compte l'impact de ses actions, les fait évoluer avec créativité et innovation. Bailleur social historique, Le Foyer Rémois gère aujourd'hui un patrimoine de plus de 22 000 logements et compte plus de 38 000 clients. Constructeur, aménageur, organisme logeur, Le Foyer Rémois est un acteur de l'économie sociale et solidaire au service du développement des territoires, autour de l'aire Rémoise et aux portes du Grand Paris, plus particulièrement en Seine-et-Marne.



CONTACT PRESSE
Mathilde GAUTIER
communication@foyer-remois.fr
06 77 16 11 17